

Monteur électricien en éclairage public au sein de la régie H/F

Adjoint technique territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-629

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée

DEPLACEMENTS ET AMENAGEMENTS
URBAINS

Domaine d'activité

Infrastructures & réseaux (voirie)

Service concerné

DDAU TRAVAUX NEUFS

Catégorie du poste

C

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Missions principales :

- Exécution de travaux notamment pose de lanternes, lampes et retrofit Led
- Remplacement de mâts d'éclairage et de SLT
- Remplacement de disjoncteurs,
- Remplacement et programmation horloges
- Raccordements électriques, câblages d'armoire,
- Aiguillage de fourreaux, et tirages de câbles
- Mise en place de compteurs communicants
- Pose de matériels de visualisation de Signalisation Lumineuse Tricolore
- Relevés divers
- Utilisation du logiciel de gestion de l'éclairage et de SLT SAGA : suivi des demandes de travaux
- Installation électrique pour évènementiel

Missions ponctuelles :

- Tournée de nuit
- Astreinte marché forain
- Remplacement du responsable de la régie pendant ses congés
- Participation aux actions ponctuelles de déneigement

Votre profil

Formation

Formation :

- Diplôme en électricité
- Permis B indispensable
- Habilitations électriques/CACES souhaité

Expérience :

Expérience de 3 à 5 ans minimum

Savoir faire :

- Connaissances en électricité
- Connaissance de l'environnement informatique

- Travail en hauteur (nacelle)

Savoir être :

- Travail en équipe au sein d'une régie
- Disponibilité
- Réactivité
- Autonomie/Rigueur
- Qualités relationnelles
- Sens du service public

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

Poste à 39h/semaine

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)